

Est-on bien fixé sur les limites du territoire communal, ou *Pagus* de Condате (1)?

Les distances kilométriques du service de la navigation partent de la borne 0, placée au confluent du Rhône et de la Saône.

Sur la rive droite du Rhône, le kilomètre 16 est en face le centre du village de Miribel; le kilomètre 17 est en amont du village de Saint-Martin.

Sur la rive gauche de la Saône, les kilomètres 16 et 17 sont un peu au-dessous et un peu au-dessus du village de Rochetaillée. Mais la source Lavoisne est à la hauteur du kilomètre 21.

L'aqueduc des bords du Rhône ne se terminait pas à la prise d'eau de Neyron, puisque nous l'avons vu à la Cottière; mais certainement, il ne dépassait pas le village de Saint-Martin, soit le kilomètre 16, 16 1/2.

Si le territoire communal de Condате n'avait pas, sur les rives de la Saône, un développement plus considérable que sur ceux du Rhône, il ne devait pas dépasser le coude que fait la Saône, au-dessous du village de Rochetaillée.

Dans ces conditions, on expliquerait facilement pourquoi, et malgré leur basse altitude, des sources aussi rapprochées de la cité gauloise, n'ont pas été dérivées pour la décoration de l'autel Rome et Auguste, les services du temple, ceux des prêtres et du personnel attaché au culte.

Et si l'on demande pourquoi les limites du territoire gaulois n'ont pas été reculées pour permettre la dérivation des sources de Neuville? Voici notre opinion: « La main romaine était toujours ouverte pour prendre et rarement pour donner. »

---

(1) *Trion*. Allmer et Dissard.